

# Frédéric Salle-Lagarde : « Rouvrir pacifiquement le chemin de Brisis »

## PATRIMOINE

Pour le président gardois de la fédération d'Archéologie et d'histoire (FAHG), maire et préfet doivent user de leur pouvoir de police pour garantir l'accès au château de Brisis. Une action aura lieu le 5 juin.

Propos recueillis par  
**François Desmeures**  
fdesmeures@midilibre.com

**Avez-vous compris l'ordonnance de référé, dans laquelle le tribunal de grande instance se déclarait incompetent pour juger de la nature du chemin d'accès ?**  
Si on demandait au tribunal de statuer sur la nature du chemin, ce n'était pas le bon endroit pour le faire. C'est à se demander si on n'a pas fait exprès de poser une question à laquelle on n'aurait pas eu de réponse. À la limite, c'était au tribunal administratif qu'il fallait s'adresser.

**Le maire de Pontails-et-Brésis, Pierre De La Rue Du Can, veut désormais lancer une procédure sur le fond...**  
On a été déçus de l'entendre le dire... Le référé a duré quasiment un an et demi. Imaginez qu'on lance une procédure classique ou au tribunal administratif, on en a pour trois, quatre, cinq ans. Le château sera, alors, beaucoup plus dégradé, voire devenu dangereux.

Et puis, surtout, la cour de cassation dit que c'est un chemin rural et qu'on doit l'emprunter pour aller au château : il y avait, auparavant, un chemin d'accès au château, piéton, et les



F. Salle-Lagarde est vice-président des Amis du château de Brisis. A.B.

Bouschet<sup>(1)</sup> s'opposaient à ce qu'on le prenne. La cour de cassation a dit : "Effectivement, vous ne prenez pas ce chemin chez les Bouschet, puisqu'il y a un chemin rural qui mène au château". On s'est alors tourné vers le maire, qui a répondu "Moi, je ne sais pas si la cour a dit qu'il fallait qu'on passe par en bas. Est-ce qu'on ne peut pas passer par en haut ?" Ce n'est pas un argument, ça veut dire que ce chemin rural serait devenu une impasse.

Enfin, un bornage, suggéré par le sous-préfet, a été réalisé par un géomètre-expert, en présence du maire et du propriétaire du château, mais en l'absence des Bouschet qui n'avaient pas répondu à la convocation. Le maire a signé le bornage du géomètre-expert. Il n'y a plus aucune raison de demander si c'est, ou pas, un chemin rural !

**Et utiliser le chemin qui descend de la montagne ?**

Le code rural et le code civil disent qu'aucun terrain ne peut être enclavé. Et que pour désen-

claver, on passe par ce qui est le plus facile. On ne va pas faire trois kilomètres dans la montagne, par un chemin qui n'existe plus, alors qu'on y est en 200 mètres par en bas, par un chemin qui existe bel et bien !

**Sollicité à plusieurs reprises, le sous préfet d'Alès, Jean Rampon, vous a-t-il répondu ?**

Le sous-préfet nous répond qu'il n'est pas là pour commenter une décision de justice. Mais ça, on ne le lui demande pas ! La justice est claire, elle a dit quelque chose. Il est du devoir du maire de faire respecter l'espace public. Si le maire ne se sent pas assez fort pour le faire, ce qu'on peut comprendre vu la violence des consorts Bouschet, il peut s'appuyer sur l'État, donc le sous-préfet ou les forces de l'ordre. Il ne le fait pas, on ne sait pas pourquoi. Moi, je suis maire<sup>(2)</sup>. Si on me barre un chemin rural, dans les 24 heures je le fais rouvrir. S'il y a faiblesse du maire, parentelle, connivence, je ne sais pas... C'est alors au sous-

préfet de s'en mêler. Nous sommes une République, la décision de justice doit s'appliquer sur le terrain. Celle-ci a sept ans et ne l'est toujours pas. Le sous-préfet ne peut pas s'en laver les mains. C'est un château inscrit aux monuments historiques ; il y a une responsabilité de l'État.

**Certains ont voulu occuper la mairie ou rouvrir le chemin de force début juin, quelle est votre position ?**

On n'a pas d'autre choix que de faire un peu de bruit autour de cette affaire. Mais par la force, certainement pas. Ce n'est pas la politique de l'association ni de la FAHG. On veut montrer, samedi 5 juin, par un geste pacifique, qu'on demande l'application de la loi. On va essayer de passer. Si on en est empêchés, on en prendra acte. Forces de l'ordre et sous-préfet sont prévenus. Qu'ils viennent voir qui sont les méchants dans cette affaire, ce n'est sûrement pas nous. S'il y a des débordements, ils ne seront pas de notre fait.

**Le sous-préfet dit bien qu'il sera attentif à tout trouble à l'ordre public...**

Pour moi, barrer un chemin rural, c'est un trouble à l'ordre public évident. Il y a trois ans, on a été violentés lors des Journées du patrimoine, on a eu du matériel cassé, on a porté plainte et eu aucune suite sur le sujet. Donc, si une violence est légitime et une manifestation pacifique ne l'est pas, j'espère que la presse se fera l'écho de cette situation anormale.

> (1) : nom de la famille dont la propriété jouxte le château et qui a obstrué le chemin rural lors des Journées du patrimoine 2018.

> (2) : Frédéric Salle-Lagarde est aussi maire de Moussac.